

ELABORATION DU DOCOB DES SITES NATURA 2000 DU SECTEUR « CALVI-CARGHJESE » (TOME 2)

Groupe de Travail « Patrimoine naturel terrestre et usages » Réunion du 06 mai 2019 (14h - 16h30, Corte)

Etaient présents :

Madame JULIA CULIOLI	Chef de l'Unité « Politiques de l'eau et du milieu marin », Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Corse
Monsieur ERIC GUYON	Responsable de l'unité « Biodiversité », Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Haute Corse (DDTM2B)
Monsieur PIERRE DOLFI	Chef du service régional des Espaces Littoraux et Terrestres, Cullettività di Corsica (CdC)
Monsieur STEPHANE MURACCIOLE	Service environnement, Office National des Forêts (ONF)
Madame STEPHANIE MARCHETTI	Chargée de mission, Conservatoire du littoral (Cdl)
Madame ISABELLE GUYOT	Chargée de mission, Cdl
Madame GWENAELLE BALDOVINI	Chef du service « Espèces et Milieux Naturels » (EMN), Uffiziu di l' Ambiente di a Corsica (UAC)
Monsieur KEVIN O'DEYE-GUIZIEN	Cartographe, Conservatoire Botanique National de Corse (CBNC), UAC
Monsieur ACHILLE PIOLI	Bryologue et spécialiste du patrimoine forestier
Monsieur GREGORY BEUNEUX	Chargé de mission, Groupe Chiroptères Corse (GCC)
Madame KATE DERRICK	Chargée de communication, GCC
Madame FABIENNE GERARD	Directrice, Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) de Corse
Monsieur MICHEL MARENGO	Responsable de recherche, Station de Recherche Océanographiques et sous-marines (STARESO)
Monsieur PAUL ANDRE ACQUAVIVA	Président, Ligue Corse de la Fédération Française Montagne Escalade (FFME)
Monsieur SAUVEUR GRISONI	Président, Ligue Corse de Canoë-kayak
Monsieur JEAN-FRANCOIS LUCIANI	Adjoint au Maire d'Osani, responsable urbanisme et responsable du port de Ghjirulatu
Madame KARINE BURON	Chargée de mission, service EMN, UAC
Monsieur JOSEPH DONINI	Responsable du Département « Stratégies et Sciences de la Mer », service EMN, UAC

Points abordés lors de la réunion :

- ✚ Présentation du contexte et des objectifs spécifiques à la démarche Natura 2000. Précisions sur le déroulé de la concertation menée par l'UAC en tant qu'opérateur Natura 2000 ;
- ✚ Présentation de la structuration du rapport (Tome 2 du DOCOB) et des fiches actions sur le milieu terrestre ;
- ✚ Zooms spécifiques sur le contenu des fiches actions suivantes :
 - T2 : « Définir un plan d'aménagement des sites littoraux sensibles (canalisation du public et mise en défens) » ;
 - T4 : « Eradiquer ou limiter la propagation des Espèces Exotiques Envahissantes (campagnes d'arrachage des espèces végétales, etc.) » ;
 - T5/O5 : « Définir une stratégie d'intervention pour la conservation des milieux ouverts ou semi-ouverts » ;
 - T6 : « Mettre en place des études et suivis scientifiques sur les habitats et les espèces terrestres à fort enjeu de conservation sur le territoire » ;
 - O6 : « Adapter les calendriers de débroussaillage DFCI aux périodes de reproduction des oiseaux nicheurs » ;
 - O7 : « Poursuivre ou mettre en place des suivis scientifiques annuels sur les populations d'oiseaux à fort enjeu de conservation sur le territoire (avifaune nicheuse marine et terrestre) ».
- ✚ Questions / remarques diverses.

Déroulé de la réunion :

1. Contexte et objectifs liés à la démarche Natura 2000 / déroulé de la phase de concertation

L'UAC précise en préambule que l'obligation de mener la phase de concertation Natura 2000 simultanément avec celle liée au projet d'extension de la RN de Scandula a engendré la désignation d'un interlocuteur unique pour mener à bien les deux démarches (mission d'étude au sein de l'organisme : Karine Buron et Joseph Donini). Cette situation a également généré quelques particularités lors de l'élaboration du Tome 2 :

1. L'organisation de groupes de travail communs entre les deux projets :

L'UAC souligne que les surfaces cumulées des 4 sites Natura 2000 du secteur « Calvi - Carghese » se superposent pratiquement au périmètre d'étude retenu pour le projet d'extension de la RN de Scandula. Ceci implique pour les deux démarches des acteurs et des usagers issus du même territoire. Afin de ne pas multiplier les rencontres lors de la concertation, il a donc semblé judicieux de proposer des groupes de travail communs aux deux dossiers. Au final, les acteurs des sites Natura 2000 ont été réunis en 8 groupes de travail thématiques ;

2. L'animation d'un grand nombre de réunions spécifiques à certains acteurs :

Contrairement aux réunions « Natura 2000 » classiques, ouvertes à tous, les acteurs du

territoire ont en premier lieu été rencontrés séparément. Tout d'abord parce qu'il s'agissait d'un premier contact avec la mission d'étude de l'UAC, mais aussi afin que chaque usager puisse s'exprimer librement (notamment par rapport au projet d'extension de la RN de Scandula). En comptabilisant les réunions de synthèse, cela a conduit à l'animation d'une vingtaine de réunions entre les mois de mai 2018 et de mai 2019, dont 3 relatives au milieu terrestre. Des échanges par email et/ou téléphone ont également eu lieu avec différents spécialistes de l'avifaune terrestre, des reptiles et des chiroptères (Jean Claude Thibault, Gilles Faggio, Michel Delaugerre, Grégory Beuneux).

L'UAC rappelle ensuite les modalités de pilotage des sites formant le réseau Natura 2000 en mer de Corse, qui prévoit notamment la constitution d'un COPIL commun pour les 4 sites du secteur « Calvi - Carghjese ». Par ailleurs, le secteur étant caractérisé par quasiment les mêmes habitats et espèces d'intérêt communautaire, mais aussi par des acteurs similaires sur le territoire, il a été acté la rédaction d'un unique DOCOB pour les 4 sites avec la proposition d'orientations de gestion communes (cf. Tome 1 ; Cannac-Padovani et Santelli, 2016).

L'UAC poursuit avec la présentation succincte des objectifs « Natura 2000 », des modalités de gestion et des spécificités du dispositif. Les calendriers respectifs des deux opérations sont également évoqués :

- ✓ Concernant Natura 2000, le passage du Tome 2 en CSRPN (20 mai 2019) puis l'organisation du COPIL (après la période estivale) pour la validation définitive du DOCOB et la désignation d'un animateur ;
- ✓ Concernant le projet d'extension de la RN de Scandula, la reprise de la concertation une fois le DOCOB Natura 2000 validé. Pour rappel, la première phase de concertation menée de manière concomitante avec Natura 2000 a permis de présenter et de valider le périmètre d'étude ainsi que les enjeux associés au projet. La deuxième phase devra permettre d'élaborer avec les usagers du territoire les possibles scénarios d'extension de la réserve.

Une fois ces éléments de contexte dressés, l'UAC énumère les objectifs de conservation visant les habitats et les espèces terrestres qui ont justifié la désignation des sites Natura 2000 (objectifs identifiés dans le cadre du Tome 1).

Les étapes nécessaires à la définition des mesures de gestion sont ensuite déclinées (étapes réalisées dans le cadre du Tome 2) : identification des facteurs d'influence et de leurs incidences potentielles sur les habitats et les espèces, définition des Objectifs Opérationnels, récapitulatif de la situation actuellement observée sur le secteur (contexte et problématiques rencontrées, caractérisation des activités en lien avec les incidences, etc.). L'UAC précise que, pour une plus grande clarté, ces différents éléments sont intégrés dans le rapport sous la forme d'un tableau de synthèse unique, ce qui permet au lecteur de mieux appréhender la stratégie de gestion retenue pour les sites Natura 2000, tout en justifiant la sélection des mesures de gestion préconisées.

L'UAC rappelle enfin que la méthode retenue est celle désormais préconisée par le Guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels de 2015 (actualisé en 2017 ; Cahier Technique n°88).

2. Structuration du rapport (Tome 2) / fiches actions sur le milieu terrestre

L'UAC aborde les diverses caractéristiques des sites Natura 2000 en s'appuyant sur la version quasi-définitive du Tome 2 (présentation de graphiques, cartes et tableaux). Les points suivants sont en particulier abordés :

- Les superficies particulièrement importantes des parties terrestres des sites Natura 2000 du secteur « Calvi - Carghjese » (cf. pages 17 et 18 du rapport) ;
- La grande diversité d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire sur le secteur, celui-ci étant concerné par les deux Directives européennes (« Habitats Faune Flore » et « Oiseaux ») mais aussi considéré comme « mixte » car composé d'une partie majoritairement marine et d'une partie terrestre (cf. page 19 du rapport) ;
- L'emprise des données cartographiques utilisées pour l'élaboration du DOCOB (couverture quasi-totale du milieu terrestre grâce aux cartographies du bureau d'étude ECO-MED et du CBNC ; cf. page 20 du rapport) ;
- La structure des tableaux synthétisant différentes données issues du Tome 1 sur les habitats et espèces Natura 2000. Ces tableaux sont organisés selon 3 codes couleurs : bleu pour le volet marin, vert pour le milieu terrestre et violet pour le volet avifaune (cf. pages 23 à 43) ;
- La structure des tableaux présentant les éléments permettant d'aboutir aux mesures de gestion (travail produit dans le cadre du Tome 2). A noter l'ajout d'un code couleur par rapport aux tableaux précédents, le reste étant inchangé (jaune : gestion globale des sites Natura 2000 ; bleu, vert et violet : gestion respective du milieu marin, du milieu terrestre et de l'avifaune ; cf. pages 46 à 60 du rapport) ;
- L'organisation des fiches actions, déclinées selon les même 4 codes couleurs (cf. pages 62 à 152 du rapport).

L'UAC récapitule enfin le nombre de mesures de gestion préconisées sur le milieu terrestre. Il s'agit de 7 mesures liées à la gestion spécifique des habitats et des espèces terrestres de la Directive « Habitats » et de 3 mesures spécifiques à l'avifaune terrestre (Directive « Oiseaux »). S'ajoute à cela 10 mesures de gestion « globale » des sites Natura 2000 qui bénéficieront à l'ensemble du secteur (et donc au milieu terrestre).

Suite à la présentation de l'UAC, certaines remarques sont formulées par les participants :

- M. Muracciole (ONF) soulève la possibilité de programmer une action plus poussée sur la Tortue d'Hermann, même s'il convient que l'enjeu de conservation de l'espèce a été évalué comme moyen dans le cadre du Tome 1 et que le secteur n'abrite pas de zones à forte densité de population, selon le CEN Corse.
- Mme. Buron (UAC) rappelle qu'au vu du grand nombre d'habitats et d'espèces Natura 2000 présents sur le secteur, les études et suivis scientifiques proposées dans le cadre du Tome 2 cibleront prioritairement celles et ceux à fort ou très fort enjeu de conservation. Néanmoins, si un besoin particulier émerge pour cette espèce, une étude spécifique pourrait éventuellement être engagée dans le cadre de la mesure O7 (réalisation d'études scientifiques sur les reptiles ; niveau de priorité 3).
- Mme Guyot (Cdl) souligne qu'au niveau régional, les enjeux pour cette espèce se situent ailleurs

que sur le secteur « Calvi - Carghese, ces derniers étant surtout forts au niveau de la côte orientale et dans la partie sud de la Corse. Elle précise également, au nom de M. Delaugerre, que la tortue d'Hermann a été très certainement introduite à Scandola puisque les pressions naturalistes importantes dans les années 80/90 ne l'ont jamais signalé auparavant. De même, à Ghjirulatu, il s'agit probablement d'individus échappés de jardins.

- M. Guyon (DDTM2B) confirme que la Tortue d'Hermann est présente aussi en Haute Corse, contrairement à ce qui est spécifié dans l'un des tableaux de synthèse du Tome 2. L'UAC prend note de cette remarque et modifiera le rapport en ce sens.
- M. Donini (UAC) insiste sur l'importance de conserver la hiérarchisation des enjeux validés dans le cadre du Tome 1, la logique voulant que les habitats et espèces Natura 2000 soient traités de la même sorte entre les deux tomes.

3. Zooms spécifiques sur certaines fiches actions

 **T2** : « Définir un plan d'aménagement des sites littoraux sensibles (canalisation du public et mise en défens) » (cf. page 120 du rapport) :

Cette mesure vise à répondre au facteur d'influence « fréquentation liée au tourisme nautique » et en particulier à l'incidence suivante : « Dégradation des habitats et des espèces liée au piétinement par les usagers et/ou à la circulation de véhicules à moteur (tassement des sols, écrasement de la végétation, morcellement des habitats) ».

Interventions des participants suite à la présentation du contenu de la fiche action :

- M. Dolfi (CdC) précise qu'il est important d'anticiper l'arrivée des nouvelles activités économiques sur le secteur, telles que les « Via Ferrata » ou encore les « Taxi Boat ». Il s'agira de mettre en œuvre des actions permettant de mieux encadrer ce type d'activités et de sensibiliser les professionnels concernés (mise en place de chartes, etc.).
- Mme Guyot (Cdl) partage l'avis de M. Dolfi et rajoute que ces activités nouvelles vont par exemple très probablement générer la fréquentation de plages jusque-là inaccessibles à pied. Il faudra donc bien anticiper.
- M. Acquaviva (Ligue Corse Montagne Escalade) évoque la gestion actuelle de la presqu'île de la Revellata et les problèmes de sécurité qui peuvent se poser entre usagers (randonnée, VTT, 4x4). Il insiste notamment sur l'importance d'une meilleure régulation du passage des véhicules à moteur pour une plus grande tranquillité du site (limitation de la circulation au personnel de la Stareso et aux riverains de la presqu'île).
- Mme Marchetti (Cdl) précise que le Conservatoire du littoral, propriétaire d'une grande partie des terrains de la presqu'île, conduit actuellement un programme de restauration conséquent sur le site (cicatrisation de plusieurs sentiers vers la Stareso et la plage de l'Oscellucia, limitation de la circulation des véhicules motorisés sur plusieurs tronçons de pistes¹, etc.). Elle rajoute que cet encadrement se réalisera de manière progressive.

¹ Sur la piste de l'Alga, circulation limitée aux riverains à partir du pavillon de chasse ; Sur la piste d'accès au phare de la Revellata, circulation réservée au personnel de la Stareso à partir du réservoir

 **T4** : « Eradiquer ou limiter la propagation des Espèces Exotiques Envahissantes (campagnes d'arrachage des espèces végétales, etc.) » (cf. page 125 du rapport) :

Cette mesure vise à limiter la dégradation des habitats/espèces Natura 2000 liée à l'introduction ou à la propagation d'EEE (envahissement des habitats, fermeture du milieu, remplacement d'espèces et compétition, apports de pathogènes, diminution de la biodiversité, etc.) ».

Interventions des participants suite à la présentation du contenu de la fiche action :

- M. Dolfi (CdC) s'interroge sur la manière dont l'estimation financière a été calculée et s'il est opportun de s'avancer sur des chiffres moyens à ce stade du DOCOB. Par exemple, le coût d'une campagne d'arrachage manuel par hectare dépendra des caractéristiques de l'opération, du secteur ciblé, etc.
- M. Donini (UAC) explique que les estimations financières sont proposées à titre indicative, afin de respecter le format adopté par tous dans les fiches actions des DOCOB. L'opérateur Natura 2000 essaie d'être le plus précis possible mais si les coûts d'une action ne sont pas estimables en l'état actuel, l'objectif est de proposer a minima des ordres de grandeur.
- M. Guyon (DDTM2B) saisit l'occasion pour souligner que la plupart des actions terrestres proposées dans le DOCOB ne sont actuellement pas éligibles au dispositif des contrats Natura 2000 dans le cadre du PDRC 2014-2020. Il suggère néanmoins d'indiquer dans le Tome 2 que les actions en question pourront éventuellement être prises en compte dans la prochaine programmation.

 **T5/O5** : « Définir une stratégie d'intervention pour la conservation des milieux ouverts ou semi-ouverts » (cf. pages 129 et 147 du rapport) :

Cette mesure est proposée dans le cadre du facteur d'influence « Dynamique naturelle de la végétation ». Elle cible les espèces inscrites au titre des deux Directives européennes (= deux fiches actions).

Interventions des participants suite à la présentation du contenu des fiches actions :

- M. O'Deye-Guizien (CBNC) suggère de retirer les « lagunes méditerranéennes » des habitats sensibles au facteur d'influence « Dynamique naturelle de la végétation ». En effet, l'évolution probable du peuplement à Tamaris ne menace en rien l'étang de Crovani à l'heure actuelle (pas de temps différent de celui lié à l'animation du DOCOB). L'UAC modifiera le rapport en ce sens et précise par ailleurs qu'aucune action particulière n'était prévue dans ce cadre (seules les espèces Natura 2000 sont ciblées ici).
- M. Beuneux (GCC) juge la démarche intéressante mais considère que d'autres actions plus prioritaires devront être engagées dans le cadre du DOCOB, du moins pour les chiroptères.
- M. Guyon (DDTM2B) estime la mesure envisageable pour les espèces particulièrement menacées par la fermeture du milieu et sur lesquelles une nécessité d'intervention est démontrée. Il s'agira néanmoins d'opérations ciblées puisqu'il est difficile d'agir contre cette tendance générale de fermeture du milieu.

- Mme Baldovini (UAC) suggère, une fois les milieux ouverts et semi-ouverts identifiés, de rechercher en parallèle les secteurs pouvant éventuellement faire l'objet d'un contrat MAE visant l'ouverture manuelle sélective des milieux (point à rajouter dans l'expertise prévue par les fiches actions).
- L'UAC prend bonne note des différentes remarques et modifiera le rapport en ce sens. Il est également acté de rétrograder au niveau 3 la priorité des deux fiches actions (mesure initialement proposée en priorité 2 par l'UAC)

 **T6 : « Mettre en place des études et suivis scientifiques sur les habitats et les espèces terrestres à fort enjeu de conservation sur le territoire »** (cf. page 131 du rapport) :

Cette mesure est proposée dans le cadre du facteur d'influence « Connaissance des sites Natura 2000 ». Avant de recueillir les éventuels commentaires sur le contenu propre de la fiche action, l'UAC sollicite aussi l'avis des participants sur la possibilité d'ajouter un suivi des communautés d'Odonates accompagnant *Lestes marcostigma* à Crovani (espèce prioritaire du PNA Odonates)².

Interventions des participants suite à la présentation du contenu de la fiche action :

- Mme Baldovini (UAC) estime qu'il serait cohérent de suivre *Lestes marcostigma* puisque cette libellule, bien que non inscrite à l'Annexe II de la Directive « Habitats Faune Flore », est rare et bio-indicatrice de la qualité de l'habitat prioritaire « lagune méditerranéenne ». Dans une logique de préservation de l'habitat, ce suivi mériterait donc d'être mené comme c'est d'ailleurs actuellement le cas au niveau de l'étang de Biguglia.
- Mme Culioli (DREAL de Corse) confirme qu'en tant qu'espèce bio-indicatrice du milieu, le suivi de *Lestes marcostigma* (et des communautés d'Odonates l'accompagnant) peut être intégré à la fiche action T6.
- M. Guyon (DDTM2B) souhaite revenir sur les raisons justifiant la mise en place d'un suivi ou d'une étude scientifique dans le cadre d'un DOCOB. Il faut bien distinguer l'évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces (menée par le MNHN tous les 6 ans) et l'évaluation de l'animation du site Natura 2000 (c'est-à-dire l'atteinte des objectifs, etc.). Les suivis ne sont donc pas « utiles pour le rapportage communautaire des sites » comme cela peut être indiqué dans certains tableaux de synthèse du Tome 2.
- L'UAC prend bonne note des différentes remarques et modifiera le rapport en ce sens.

 **O6 : « Adapter les calendriers de débroussaillage DFCl aux périodes de reproduction des oiseaux nicheurs »** (cf. page 149 du rapport) :

Cette mesure vise à répondre au facteur d'influence « incendie » et en particulier à l'incidence suivante : « dérangement / régression des oiseaux liés aux opérations de débroussaillage DFCl (destruction des nichées par gyrobroyage, etc.) ». L'UAC souhaite plus précisément recueillir l'avis

² Question formulée à la demande de l'Observatoire Conservatoire des Insectes de Corse (UAC)

des participants sur la proposition de nouveaux calendriers de débroussaillage DFCI au niveau de la ZAL de Piana (période sans travaux entre les mois de mars et de juin).

Interventions des participants suite à la présentation du contenu de la fiche action :

- M. Guyon (DDTM2B) souligne que cette problématique s'est déjà posée pour la tortue d'Hermann dans d'autres secteurs de Corse (aucune intervention possible après le 15 mars). Sur ces sites souvent rocailleux, il est apparu que les opérations de gyrobroyage réalisées au mois de février n'ont pas engendré une reprise de la végétation telle qu'elle aurait nécessité une deuxième intervention des sapeurs forestiers avant l'été (pour une bonne gestion du risque incendie). Cette fiche action ne devrait donc pas réellement poser de problème du point de vue technique ; en revanche, elle nécessite une organisation en interne des équipes en charge des chantiers, ce qui peut s'avérer être plus compliqué à mettre en œuvre lorsque ce type de contrainte se rajoute.
- Mme Buron (UAC) rappelle que seule la ZAL de Piana est ciblée par cette mesure, les ouvrages DFCI étant actuellement limités sur le secteur « Calvi - Carghjese ».
- Mme Marchetti (Cdl) partage l'avis de M. Guyon et soulève que la possibilité d'adapter les calendriers de débroussaillage dépendra aussi du résultat attendu par les sapeurs forestiers sur ce site en particulier. M. Guyon rajoute que les ZAL ne font généralement pas l'objet de ce type d'opération tous les ans.

 **07** : « Poursuivre ou mettre en place des suivis scientifiques annuels sur les populations d'oiseaux à fort enjeu de conservation sur le territoire (avifaune nicheuse marine et terrestre) » (cf. page 151 du rapport) :

Comme T6, cette mesure est proposée dans le cadre du facteur d'influence « Connaissance des sites Natura 2000 ». Là aussi, l'UAC fait part d'une demande de J.C. Thibault (ornithologue) qui suggère l'ajout d'une étude cartographique des colonies de martinets pâle et à ventre blanc localisées le long du littoral. En effet, bien que non inscrites à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux », ces deux espèces présentent des effectifs limités en Corse et le secteur « Calvi - Carghjese » abrite plusieurs colonies de reproduction.

Interventions des participants suite à la présentation du contenu de la fiche action :

- Mme Culioli (DREAL de Corse) considère qu'il est malheureusement difficile de proposer un suivi sur les martinets pâles dans le cadre du DOCOB, puisque ces derniers ne sont ni inscrits à l'Annexe I de la Directive européenne, ni bio-indicateurs de la qualité d'un habitat Natura 2000 particulier.
- Il est acté que la fiche action 07 n'intégrera pas de suivis sur les martinets pâles.

4. Questions/remarques diverses

Une fois la présentation des fiches actions terminée, la parole est donnée aux participants concernant le reste du Tome 2 et/ou d'autres sujets en lien avec la démarche Natura 2000.

Une discussion s'engage autour de la fiche action G7 « mettre en place une patrouille nautique et terrestre » et en particulier autour des points suivants : objectifs de la mesure, rôle de l'animateur, rôle du gestionnaire de la RN de Scandula vis-à-vis de cette mesure, intitulé de la fiche, type de mesure, positionnement de la fiche dans le DOCOB (4 catégories possibles), mode de financement. L'UAC prend bonne note des différentes remarques et les impactera de la façon suivante dans le rapport :

- Modification de l'intitulé de la fiche (« *Etudier la faisabilité de la mise en place d'une patrouille nautique et terrestre* ») ;
- Conservation de la fiche dans la catégorie « G », qui concerne les mesures liées à la gestion de tous les habitats et espèces des 4 sites Natura 2000 ;
- Suppression du terme « *renforcer la surveillance* » dans le paragraphe explicatif du rôle de la patrouille ;
- Ajout d'un point dans le déroulé opérationnel de la mesure : « *Recenser les différentes démarches participant actuellement à la gestion et à la surveillance du territoire (type de moyens mis à disposition par les gestionnaires présents sur le secteur, période et lieux d'intervention, etc.)* » ;
- Suppression de « *fonds européens* » concernant le financement potentiel de la mesure.

La réunion s'achève sur plusieurs interventions relatives au contexte local :

- M. Luciani (mairie d'Osani) regrette, en tant que seul représentant d'une collectivité locale présent aujourd'hui, l'incapacité collective à réfléchir sur une gestion globale du secteur. La manière de coordonner la gestion des espaces protégés³ devrait en effet être l'un des principaux objectifs à se fixer. M. Luciani appuie son propos en rappelant quelques éléments de la situation locale, à savoir un secteur excentré, un gestionnaire très localisé sur la RN de Scandula, des moyens limités pour les communes, des communautés de communes faisant difficilement face à leurs prérogatives actuellement, une présence limitée de la CdC sur les terrains du Cdl, etc.
- M. Donini (UAC) précise que l'UAC a conscience du manque de gouvernance globale dédiée sur le secteur mais rappelle aussi l'ensemble des travaux actuellement menés par l'organisme pour garantir une meilleure gestion de la façade (projet d'extension de la RN de Scandula, élaboration du DOCOB Natura 2000, désignation du gestionnaire du site UNESCO en cours). M. Donini rajoute que l'UAC n'a d'ailleurs pas hésité à proposer une nouvelle méthode de concertation permettant d'aborder de façon quasi-simultanée le dispositif Natura 2000 avec le processus d'extension de la RN de Scandula, l'objectif étant effectivement d'avancer sur le dossier Natura 2000 et d'y définir des mesures de gestion sans pour autant créer de facteurs bloquants par rapport au projet d'extension.

³ Site UNESCO, sites Natura 2000, RN de Scandula (périmètre actuel et futur), terrains du Cdl, etc.

- Mme. Buron (UAC) rajoute, même si cela n'est pas en lien direct avec la gestion effective du secteur, que le DOCOB a été construit en insistant sur l'intérêt d'une collaboration forte entre les différents acteurs institutionnels du territoire. Par exemple, l'une des fiches actions relatives à la sensibilisation Natura 2000 (G5) prévoit d'étudier, en concertation avec les acteurs, la possibilité d'un plan de communication commun entre les espaces protégés afin de permettre une meilleure visibilité et appropriation de ces derniers.
- M. Acquaviva (Ligue Corse Montagne Escalade) déplore l'absence des élus invités à la réunion d'aujourd'hui, les enjeux liés à Natura 2000 ainsi que les aménagements prévus dans ce cadre devant être débattus par tous.
- M. Dolfi (CdC) rappelle que le DOCOB doit permettre de créer un cadre dans lequel des aménagements pourront être mis place. L'objectif n'étant pas d'interdire les activités économiques, il y aura donc bien une marge de manœuvre pour les socio-professionnels lorsque l'animation des sites Natura 2000 sera lancée.

Suite à ces derniers propos, la séance est levée à 16 heures 30.